

Rappel de produits de consommation

# Ventilateur de plafond extérieur Maverick Coastal de 60 pouces rappelé en raison d'un risque d'impact

Dernière mise à jour : 2024-01-25

## Résumé

**Produit :** Ventilateur de plafond extérieur Maverick Coastal de 60 pouces

**Problème :** Produits de consommation - Risque d'impact

**Ce qu'il faut faire :** cesser immédiatement d'utiliser les produits rappelés et communiquer avec Visual Comfort & Co. pour demander des trousse de pales de remplacement gratuites.



## Produits visés

Ce rappel vise les ventilateurs de plafond extérieurs Maverick Coastal de 60 pouces de Visual Comfort & Co. Les ventilateurs à trois pales ont été vendus dans les finitions suivantes : blanc (numéro

d'article 3MGMR60RZW) et noir (numéro d'article 3MGMR60MBKMBK.). Une télécommande manuelle à 6 vitesses était fournie avec chaque ventilateur. Les ventilateurs rappelés portent le numéro d'article 3MGMR60XXX imprimé sur le dessus du moteur du ventilateur.

## Problème

La pale du ventilateur peut se fissurer ou se casser et tomber de l'appareil, ce qui constitue un risque d'impact.

En date du 22 janvier 2024, l'entreprise n'avait reçu aucun rapport d'incident ou de blessure au Canada. Aux États-Unis, l'entreprise a reçu 9 rapports signalant des pales craquées ou détachées et aucun rapport de blessures.

## Ce que vous devriez faire

**Les consommateurs devraient cesser immédiatement d'utiliser les produits rappelés et communiquer avec Visual Comfort & Co. pour demander des trousse de pales de remplacement gratuites.**

Pour de plus amples renseignements, les consommateurs peuvent contacter Visual Comfort & Co. par courriel à l'adresse : [techlightingcs@visualcomfortco.com](mailto:techlightingcs@visualcomfortco.com), par téléphone au 888-475-1136, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h HC, ou en ligne à l'adresse <https://www.visualcomfort.com/recall/> ou <https://www.visualcomfort.com/> et cliquer sur « Recall » au bas de la page pour plus de renseignements.

**Avis de rappel conjoint de Santé Canada, de la Commission américaine de surveillance des produits de consommation (CPSC) et de Visual Comfort & Co.**

Conformément à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, il est interdit de redistribuer, de vendre ou même de donner les produits rappelés au Canada.

Santé Canada incite les consommateurs à signaler tout incident touchant la santé ou la sécurité lié à ce produit ou à tout autre produit de consommation ou cosmétique en remplissant le [formulaire de rapport d'incident concernant un produit de consommation](#).

Ce rappel est également affiché sur le [site du Portail global de l'OCDE sur les rappels de produits](#), qui présente d'autres renseignements sur les rappels de produit de consommation internationaux.

## Renseignements supplémentaires

- ▶ Contexte
- ▶ Détails

### Date de modification :

2024-01-25